



Paris, le 06/01/2025

Déclaration Préliminaire Intersyndicale au CSA de repli du 6 et 7 janvier 2025

Madame La Présidente,

Nos organisations syndicales tiennent tout d'abord à témoigner de leur solidarité à l'égard des habitant·es de Mayotte. Nous restons mobilisé·es et disponibles pour soutenir les professionnel·les et les missions d'éducation de la PJJ au cœur de cette situation dramatique. Nous encourageons les pouvoirs publics à agir sans délais face à l'urgence et sans discriminations : **il faut de l'eau, il faut de l'électricité, il faut rebâtir ! Il faut également investir pour permettre un fonctionnement pérenne des services publics.**

Le SNPES-PJJ/FSU, le SPJJ/UNSA et la CFDT/Interco, réunis en intersyndicale, expriment une fois de plus leurs profondes inquiétudes quant à l'état actuel et futur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

En effet, les premières déclarations du nouveau garde des sceaux concernant la justice des mineurs en se disant favorable aux propositions « d'inverser l'excuse de minorité pour qu'elle ne soit plus a priori mais dans les mains du juge », et d'avoir des « comparutions immédiates pour les mineurs » soulèvent de grandes craintes.

Nous craignons que cette nomination suivie de celle de ses collaborateurs.rices du ministère de l'intérieur nommé.es aux postes clefs du ministère de la justice marque clairement la voie qui se dessine pour la justice et contribue à une dérive sécuritaire de nos métiers. **Nous souhaitons de la part de l'administration un engagement fort contre cette possibilité.**

D'autre part, nous déplorons le manque total de transparence entourant votre situation, Madame La Présidente. Alors qu'un départ avait été annoncé et prévu, aucune communication officielle n'est venue confirmer ce changement de direction. Or, cette incertitude ne fait qu'ajouter à l'instabilité déjà prégnante au sein de nos services et entretient un climat d'insécurité pour l'ensemble des professionnel·les. Pour rétablir ce dialogue, des preuves concrètes et des engagements forts sont indispensables. **Où sont-ils ? Dans un contexte de crise institutionnelle pour la PJJ, il est urgent de travailler réellement sur le plan d'action, toujours inexistant, au lieu de différer les échéances ou de nier les réalités.**

Les revendications portées en intersyndicale lors du CSA de décembre 2024 restent pleinement d'actualité. Les conditions de travail des professionnel·les de la PJJ continuent chaque jour à se dégrader **face à des orientations politiques toujours plus éloignées des réalités du terrain, un manque criant de moyens humains et matériels, des charges de travail accrues.**

L'intersyndicale porte d'une même voix la question de baisse des prises en charge en MO. Face à cette demande et en guise de réponse vous imposez dès ce mois-ci aux agents dans le délai intenable de trois mois l'utilisation de nouveaux outils de continuité des parcours toujours plus nombreux et plus conséquents !

C'est donc votre réponse aux préoccupations que nous portons ? C'est cela votre prise en compte de la charge de travail des agents ? Les ordres du jour que vous proposez aux CSA ne sont que des sujets en trompe-l'œil quand dans le même temps des mesures passent en catimini venant bouleverser les organisations de travail !

Nous vous avons prévenue : seules des garanties sérieuses pourront nous amener à siéger à nouveau. Nous ne siégerons donc pas à cette instance et nous demandons le vote du rapport social unique et du bilan de formation au prochain CSA.

Entre temps, nous exigeons :

- **Une clarification immédiate quant à la situation de la direction de la PJJ**
- **Un échéancier fixant les dates des réunions concernant le plan d'action**
- **Des moyens financiers et humains à la hauteur des besoins pour assurer des conditions de travail dignes et des prises en charge respectueuses des jeunes accompagnés et de leurs familles.**

L'intersyndicale
SNPES/PJJ FSU, UNSA SPJJ et CFDT Interco Justice